



Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Rencontre 2

Échanges sur la procédure lors d'un décès d'un locataire ou membre, procédure élaborée par l'OMH

Date : 14 mai 2014

Heure : 9h00 AM

Lieu : Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5

Invitée : Annick Désormeaux, Responsable du service à la location, OMH Gatineau

Nombre de participants: 16

Contenu :

- Avis de convocation et ordre du jour
- Procès-verbal

Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Avis de convocation et ordre du jour

Date de la rencontre : 14 mai 2014

Heure : 9h00 AM

Lieu de la rencontre : Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 26 mars 2014
3. Échange sur la procédure lors d'un décès d'un membre ou locataire, procédure élaborée par l'OMH
4. Appréciation du premier jet des règlements généraux de la table
5. Validation des thématiques sur lesquelles la table va travailler dans un premier temps
6. Varia
7. Levée de la séance

Ndeye Sine
Intervenante communautaire
ROHSCO
Coordonnatrice
819-205-3485, poste 34

Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Procès-verbal

Date de la rencontre : 14 mai 2014

Lieu de la rencontre : Œuvres Isidore Ostiguy, 95 Lois, Gatineau, QC, J8Y 3R5

Invitée : Annick Désormeaux, Responsable du service à la location, OMH Gatineau

Étaient présents :

Nom et prénoms	Organisme
1. Ndeye Sine	ROHSCO
2. Dod Sattarov	ROHSCO
3. Joaquim Vigeant	ROHSCO
4. Natasha Lacombe	Kogaluk
5. Mélanie Girard	Kogaluk
6. François Levesque	Logemen'occupe
7. François Roy	Logemen'occupe
8. Élane Tremblay	Œuvre Isidore ostiguy
9. Francine Mangeon	Soupe populaire de Hull
10. Danny Lyrette	Centre intersection
11. Sophie Ricard	Office Municipale d'Habitation
12. Melissa Peltier	SARL
13. Christian Brouillard	Mon Chez Nous
14. Émilie Charette	Maison Réalité (maisorealite2@videotron.ca)
15. Maxime Richer	Habitation Nouveau Départ
16. Ariane Girard	ANO

Début de la séance : 9h

I-Échanges sur la procédure lors d'un décès d'un locataire ou membre, procédure élaborée par l'OMH

Annick Desormeaux au nom de l'OMH a expliqué l'historique de la démarche qui a mené à l'établissement de la procédure à adopter quand survient le décès d'un locataire. Il a été retenu les points suivants :

1-1-Par rapport à la démarche de reprise de possession du logement :

Selon la loi, le décès n'est pas un bris de bail, il convient alors lors d'un décès de faire signer à la parenté un bris de bail. Il n'y a pas de formulaire-type, chaque organisme peut en élaborer.

Délai pour le bris de bail :

3 mois selon la loi Vs 1 mois après 14 jours de préavis pour l'OMHG. En effet dans le cas où aucune parenté ne se manifeste, l'office fixe un délai de 14 jours, au-delà il procède dans le mois qui suit à libérer l'appartement et le relouer.

Conditions requises pour libérer l'appartement

Si aucune parenté ne se manifeste. Il est nécessaire

1. d'avoir des locaux d'entreposage pour les biens non périssables du défunt.
2. de déterminer ce qui est un bien périssable: vêtements, lingerie et vaisselle et matelas.
3. de vérifier le délai requis (avec Revenu Québec) pour l'entreposage des biens du défunt avant de les détruire, de les vendre ou de les donner. À l'OMH, le délai est de 60 jours à partir du lendemain du décès.
4. se rapprocher de la Direction générale des biens non réclamés (DGBNR)

Poursuite de la succession pour les pertes de loyer :

Aucune poursuite n'est faite à l'OMH.

Dans le cas où le locataire décédé vivait avec une autre personne :

Selon l'article 1991 du Code civil '*Quand un locataire décède et qu'il y a un conjoint qui habite à la même adresse, il a un droit au maintien des lieux....*'

Une restriction est faite à ce niveau à l'OMHG qui se donne un droit de regard, '*si la personne restante demeure depuis moins de 6 mois à l'adresse du locataire, décédé*'

1.2-Par rapport à la prise en charge des autres locataires

Que cela soit un décès à l'hôpital, dans le logement ou par suicide, l'annonce et la prise en charge des autres locataires s'avère toujours très difficile. La démarche qui ressort c'est que l'intervenant procède à une rencontre de groupe à la salle communautaire pour annoncer la nouvelle et tout en offrant des activités permettant aux autres locataires d'évacuer leur tristesse.

Conclusion : il a été retenu que les intervenants présents vont s'approprier individuellement la procédure de l'OMHG et s'en inspirer.

II-Appréciation du premier jet des règlements généraux de la Table

Des commentaires et changements ont été apportés sur le premier jet de règlements généraux de la table de concertation. Ils seront intégrés et les règlements finalisés pour la prochaine rencontre.

III-Validation des thématiques sur lesquelles la Table devra travailler pour la première année

Suite à la consultation des membres autour de la Table, voilà ce qui ressort :

Besoins - Ressources- Dates

Thématiques	Ressources identifiées	Date	Responsable
Décès d'un locataire	OMH	14 mai 2014	ROHSCO
Décès d'un locataire	SSSS- Geneviève d'Amours 24/ 7?	à déterminer	
Gestion des conflits et de plaintes entre locataires		à déterminer	
Situation d'insalubrité et procédure Situation d'encombrement et sécurité	M. François Roy et M. François Levesque	à déterminer	
Participation des membres	Annie Castonguay- Vallée -Jeunesse	à déterminer	
Formation au niveau légal et législatif	Police communautaire	à déterminer	
Viellissement de la population	Agence, Pavillon du Parc	à déterminer	
Population immigrante	AFIO	à déterminer	

IV- Mise en place d'une boîte à outil

La table a réitéré la mise en place d'une boîte à outil pour rediriger toute l'information utile et pertinente pour les intervenants communautaires en habitation. Le ROHSCO est chargé de s'en occuper. Une ébauche leur sera soumise à la prochaine rencontre.

La prochaine rencontre est fixée pour le 12 juin 2014.

Levée de la séance 11h45.

Ndeye Sine

Intervenante communautaire

ROHSCO

Coordonnatrice

819-205-3485, poste 34